



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 12 MAI 2026, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.**

---

#### Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville  
Monsieur Émile Malo Bonin, premier vice-président et conseiller de Sainte-Madeleine  
Monsieur Sylvain Casavant, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Madame Louise Allie, conseillère de Belœil  
Madame Sonia Benoit, conseillère de Saint-Jean-Baptiste  
Monsieur Sylvain Landry, substitut, conseiller de Saint-Basile-le-Grand  
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park  
Monsieur Louis Toner, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

#### Étaient absents :

Madame Kim Méthot, mairesse de Saint-Basile-le-Grand

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, greffier-trésorier de la R.I.E.V.R.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2026
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Hommages et remerciements pour les 16 années de service de Daniel Jutras, directeur technique
7. Embauche d'un directeur technique
8. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2026
9. Rapport annuel d'exploitation 2025
10. Demande d'appui — municipalité de Saint-Jean-Baptiste — évaluation des actifs municipaux
11. Engagement à contribuer financièrement à la mise en œuvre d'actions du plan de protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu
12. Compte rendu du comité technique de la RIEVR du 6 mai 2026
13. Consommation d'eau pour les mois de mars et avril 2026
14. Divers
15. Interventions de l'assistance
16. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 44 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

26-05-016

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Louise Allie  
**APPUYÉ PAR** Madame Sonia Benoit

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

14.1 Institution financière – marge de crédit temporaire

**ADOPTÉE**

26-05-017

### POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2026 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

- 26-022 19-03-26 Courriel de MADAME CHRISTINE MÉNARD, directrice générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2026-02-063 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.
- 26-023 20-03-26 Avis de calcul du taux personnalisé 2024 établissant notre taux à 1,05 \$ alors que le taux précédent était de 1,06 \$.
- 26-024 20-03-26 Avis de calcul du taux personnalisé 2025 établissant notre taux à 1,00 \$ alors que le taux précédent était de 1,01 \$.
- 26-025 20-03-26 Avis de cotisation, CNESST, nous informant d'un remboursement de 1 535,92 \$ faisant suite aux modifications de taux pour 2024, 2025 et 2026.
- 26-026 26-03-26 Courriel de MADAME KARINE AUBIN, secrétaire au greffe, VILLE DE BELŒIL, nous transmettant la résolution numéro 2026-02-99 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville
- 26-027 15-04-26 Courriel de MONSIEUR XAVIER FONTAINE, greffier adjoint, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 73-26 approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.
- 26-028 16-04-26 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente de coordination des services juridiques et du greffe, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2026-104 acceptant les états financiers 2025 de la Régie et autorisant le paiement de la facture représentant un ajustement de quote-part pour l'année financière 2025.

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**



de résolution  
annotation

26-029 05-05-26 Lettre de MADAME CATHERINE VERGE-OSTIGUY, directrice des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, approuvant le règlement numéro 29-26 de la Régie décrétant une dépense de 9 960 000 \$ et un emprunt de 9 960 000 \$ pour la réalisation de travaux d'installation de conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville.

26-030 05-05-26 Courriel de MADAME NATHALIE CASTONGUAY, déléguée commerciale pour la clientèle d'affaires (Montérégie), HYDRO-QUÉBEC, nous annonçant un crédit de 10 643,39 \$ pour notre participation à la gestion de demande de puissance pour l'hiver 2025-2026 et nous proposant de nouvelles options pour l'hiver 2026-2027.

**26-05-018 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR** Madame Sonia Benoit

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 26-03, du chèque numéro 21016 au chèque numéro 21039, du déboursé numéro 202600207 au déboursé numéro 202600347, pour un montant total de 1 242 394,64 \$, soit et est adopté tel que présenté par le greffier-trésorier.

**ADOPTÉE**

**26-05-019 POINT 6. HOMMAGES ET REMERCIEMENTS POUR LES 16 ANNÉES DE SERVICE DE DANIEL JUTRAS, DIRECTEUR TECHNIQUE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Daniel Jutras a été à l'emploi de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pendant une période continue de 16 années ;

**ATTENDU QUE** tout au long de sa carrière, il a fait preuve d'un professionnalisme exemplaire, d'une rigueur constante et d'un engagement indéfectible envers la mission de la Régie ;

**ATTENDU QUE** son expertise technique et sa connaissance approfondie du traitement de l'eau ont été des atouts majeurs pour assurer la qualité et la pérennité du service d'eau potable offert aux municipalités membres ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jutras quittera ses fonctions pour prendre une retraite bien méritée le 29 mai 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Landry  
**APPUYÉ À L'UNANIMITÉ**

**ET RÉSOLU DE** féliciter monsieur Daniel Jutras pour plus de seize (16) années de service à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu en tant que directeur technique et de le remercier pour son professionnalisme, pour sa rigueur et pour son énorme contribution au sein de la Régie;

Bonne retraite!

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26-05-020 POINT 7. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR TECHNIQUE**

**ATTENDU** le départ à la retraite de Daniel Jutras le 29 mai prochain;

**ATTENDU QUE** la Régie a procédé à l'affichage du poste à l'interne et dans les babillards électroniques en vue de pourvoir au poste vacant;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ATTENDU QUE** des quatre (4) candidatures reçues, deux (2) ont été retenues pour des entrevues;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection, composé de Jacques Drouin, directeur général, et de Robert Pelletier, président, recommande à l'unanimité la candidature de Jean-François Cloutier au poste de directeur technique

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Louise Allie

**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU D'**embaucher Jean-François Cloutier au poste de directeur technique à compter du 13 mai 2026, selon les conditions de la politique salariale des cadres, échelon 5. Ses nouvelles conditions deviendront effectives à compter du début de la période de paie.

### ADOPTÉE

26-05-021

### POINT 8. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2026;

**ATTENDU QUE** le coût pour la vérification de l'an 2025 était de 11 500 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2026 est de 13 500 \$;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Landry

**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Toner

**ET RÉSOLU** de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 13 500 \$ pour l'exercice financier 2026, taxes en sus.

### ADOPTÉE

### POINT 9. RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2025

Le rapport annuel 2025 est joint au présent point.

26-05-022

### POINT 10. DEMANDE D'APPUI — MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE — ÉVALUATION DES ACTIFS MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la norme comptable SP 3280 du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) est en vigueur depuis le 1er avril 2022 et impose aux régies intermunicipales de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service de leurs immobilisations;

**ATTENDU QUE** cette norme exige, notamment de reconnaître les coûts futurs associés au démantèlement, à l'enlèvement ou à la remise en état de sites, liés à des infrastructures municipales;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de cette exigence nécessite des expertises spécialisées ainsi qu'une capacité d'analyse technique et comptable que plusieurs municipalités ou régies intermunicipales, particulièrement les plus petites, ne possèdent pas à l'interne;



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ATTENDU QUE** l'évaluation et la documentation des obligations exigées par la norme SP 3280 entraînent des coûts immédiats qui peuvent exercer une pression significative sur les ressources humaines et financières municipales;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles obligations découlent d'un objectif national d'amélioration de la gestion financière du secteur public et non d'un choix local des municipalités ou de leurs régies;

**ATTENDU QUE** l'absence de soutien financier risque de ralentir la mise en œuvre de la norme SP 3280 ou de compromettre d'autres investissements prioritaires pour les communautés locales;

**ATTENDU QUE** l'instauration d'un programme d'aide financière permettrait aux municipalités et aux régies intermunicipales de se conformer aux exigences comptables, tout en préservant leur équilibre budgétaire et leur capacité d'action;

**ATTENDU QUE** la collaboration entre le gouvernement du Québec et les municipalités est essentielle à la réussite de toute démarche visant une saine gestion des finances publiques;

**ATTENDU** la résolution numéro 25-26, adoptée par la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, lors de sa séance ordinaire du 3 février 2026

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU D'**appuyer la résolution numéro 25-26, adoptée par la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, lors de sa séance ordinaire du 3 février 2026, relative à l'évaluation des actifs municipaux, conformément à la norme comptable SP 3280 du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu demande au ministre des Affaires municipales de mettre en place un programme d'aide financière, destiné à soutenir les municipalités dans l'évaluation, la planification et la comptabilisation des obligations, découlant de la norme SP 3280.

### **ADOPTÉE**

26-05-023

### **POINT 11. ENGAGEMENT À CONTRIBUER FINANCIÈREMENT À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DU PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière Richelieu est une importante source d'eau potable à l'échelle régionale;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour chaque usine de traitement d'eau potable de catégorie 1, une analyse de vulnérabilité des sources de prélèvement d'eau de surface a été produite, conformément à l'article 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, en avril 2021 et qu'elles ont mis en évidence la vulnérabilité des sources d'eau potable due aux activités anthropiques et aux phénomènes naturels, tels que des déversements, rejets ou autres;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de protection sont réalisés sur une base volontaire et qu'ils ne font pas l'objet d'un encadrement réglementaire, mais qu'ils reflètent une volonté politique commune de protéger les sources d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Plan de protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu » a été élaboré en partenariat avec les 10 installations de production d'eau potable de catégorie 1 de la rivière Richelieu et le COVABAR, avec le soutien financier du « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) » du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de protection définit et planifie des mesures de protection pour les sources d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reconnaît l'importance de la protection des sources d'eau potable et souhaite réaffirmer son soutien aux grands principes et actions visant à protéger cette ressource essentielle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de mettre en œuvre des actions préventives visant à protéger les sources d'eau potable afin d'assurer un approvisionnement fiable et sécuritaire à long terme, tout en limitant les coûts liés au traitement de l'eau ou à l'ajout de systèmes de traitement plus complexes et coûteux.

**VU** la résolution numéro 25-05-021 adoptant le plan de protection des sources d'eau potable;

**VU** le document intitulé « Proposition pour la protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu » transmis par le COVABAR au printemps 2025 et discuté en rencontre avec les représentants d'installations en décembre 2025 ;

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**APPUYÉ PAR** Monsieur Sylvain Landry

**QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu collabore avec les municipalités partenaires et le COVABAR à la mise en œuvre du plan de protection des sources d'eau potable.

**QUE** la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu s'engage à verser une contribution financière équivalente à 25 ¢ par personne desservie par son installation de production d'eau potable, soit un montant annuel de 21 996 \$, pendant une période de trois ans (de 2026 à 2028), pour un engagement total de 65 988 \$.

**QUE** cette somme soit administrée par le comité permanent responsable de la coordination et de la mise en œuvre du plan. Le comité permanent sera composé d'un représentant par installation et du COVABAR, agissant à titre d'organisme d'accompagnement.

**QU'**en début d'année, un budget soit approuvé par le comité permanent.

**QUE** les actions approuvées par le comité permanent soient réalisées au cours de l'année en fonction du budget approuvé.

### ADOPTÉE

#### **POINT 12. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 6 MAI 2026 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR**

Le compte rendu de la réunion du 6 mai 2026 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.

#### **POINT 13. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2026**

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de mars et avril 2026 sont joints au présent point.

#### **POINT 14. DIVERS**

26-05-024

##### **14.1 INSTITUTION FINANCIÈRE – MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Régie pour une marge de crédit temporaire dans le cadre de la réalisation des travaux d'installation de conduite maîtresse d'aqueduc sur la route 116 à McMasterville

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**APPUYÉ PAR** Madame Louise Allie

### ET RÉSOLU



## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution  
annotation

**QUE** le conseil d'administration accepte l'offre de services financiers de la Banque Royale du Canada et approuve l'ouverture d'un compte bancaire à cette institution financière pour l'établissement d'une marge de crédit temporaire et d'acceptation bancaire.

**QUE** le président et le greffier-trésorier de la Régie soient autorisés à signer pour la Régie.

**ADOPTÉE**

### **POINT 15. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

26-05-025

### **POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR** Madame Louise Allie

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

**ADOPTÉE**

Il est 19 heures 54 minutes.

Jacques Drouin, ing.

greffier-trésorier

Robert Pelletier

président



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

